

## **Analyse des modalités de coopération Nord-Sud dans le cadre d'un projet de FOAD entre l'Université de Franche-Comté et l'ENDSS de Dakar**

### 1. L'esprit d'une coopération Nord-Sud

Si la coopération en matière d'enseignement et de formation entre les pays du Nord et les pays du Sud n'est pas une chose nouvelle, nous pensons que la Formation Ouverte A Distance (FOAD) ouvre de nouvelles perspectives et nous donne l'occasion de repenser autrement le principe même de la coopération dans le domaine de la formation.

Une coopération efficace repose sur le respect de deux critères.

- Tout d'abord, il est essentiel que les éléments de formation qui sont fournis à un pays correspondent exactement aux besoins actualisés de ce dernier. Ces besoins doivent donc être définis par le pays receveur, quitte à ce que le processus de précision de ces besoins et la validation de leur formulation fassent l'objet d'un travail collaboratif.

- Sans nier le fait que certains pays disposent, plus que d'autres, de ressources de formation en quantité et en diversité, nous devons bien admettre que chaque pays a toujours à apprendre des autres et qu'une coopération, particulièrement dans le domaine de la formation, est dans pratiquement tous les cas l'occasion d'échanges réellement bilatéraux.

Or la FOAD favorise, comme nous allons le voir à travers l'exposé d'un projet concret, les possibilités d'échanges bilatéraux, en permettant à chacun de rester sur son propre terrain d'intervention, tout en étant simultanément chez l'autre. Ceci participe à renforcer la pertinence et l'utilité sociale des échanges de services.

### 2. L'état des lieux au Sénégal et à l'ENDSS

Le Sénégal qui compte parmi les 20 pays les plus pauvres du monde a entrepris des réformes structurelles et sectorielles importantes depuis 1995 en mettant en œuvre un *Programme de Lutte contre la Pauvreté* (PLP) qu'il a traduit dans le *Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté* (DSRP) avec pour objectif de réduire de 50 % la pauvreté des ménages d'ici 2015. De ce point de vue, il partage avec l'UNESCO un objectif commun de réduction de la pauvreté qui s'inscrit dans le développement social à travers l'éducation. Cet objectif est clairement énoncé dans le *Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation* (PDEF) qui insiste sur la

scolarisation des filles et sur l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes.

Ayant par ailleurs pris conscience, d'une part du fait que la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par l'accès à des services socio-sanitaires de qualité pour tous, et d'autre part d'une carence dramatique en personnel de santé au regard des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Etat sénégalais a largement investi dans le social et la santé à travers l'amélioration de l'enseignement technique dans ces deux domaines.

C'est dans ce cadre que l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS) est créée par le décret n° 92-1400 du 07 Octobre 1992, abrogé et remplacé par le décret 96-634 du 18 juillet 1996, à partir du regroupement des écoles de formation paramédicale et sociale dans un objectif de rationalisation des ressources.

L'ENDSS a pour mission :

- de former (avec délivrance de diplômes d'état) les personnels nécessaires au développement de la santé et de l'action sociale ;
- d'assurer le développement de la formation permanente des personnels de la santé et de l'action sociale ;
- d'initier et de favoriser des études et des recherches pour promouvoir la santé et de l'action sociale.

Accueillant des étudiants de 22 États (essentiellement africains), sa vocation est clairement régionale. Mais l'ENDSS est confrontée à un déficit quantitatif et qualitatif majeur d'enseignants.

Si le faible effectif des enseignants ayant bénéficié d'une formation professionnelle supérieure est quelque peu compensé par la grande expérience de terrain dont jouissent la plupart d'entre eux, quelle que soit la qualité de leur expérience de travail sur le terrain, il demeure évident qu'un relèvement du niveau de leurs tâches pédagogiques s'impose. Il s'y ajoute que la moyenne d'âge des enseignants permanents ayant reçu une formation supérieure dans leur domaine professionnel est assez avancée (50 ans), ce qui constitue un autre risque pour l'ENDSS si des mesures adéquates ne sont pas prises en temps opportun pour préparer leur relève.

À cela s'ajoute le fait que, si par le passé l'État sénégalais était pratiquement le seul employeur dans le domaine sanitaire et social, aujourd'hui, la multiplication des employeurs potentiels (entreprises, ONG, collectivités locales...) donne lieu à des besoins plus différenciés qui peuvent varier très sensiblement d'un secteur à l'autre. L'ENDSS est donc

confrontée à une demande de diversification et de flexibilité de ses formations, tant initiales que continues.

### 3. L'opportunité d'une coopération à travers une FOAD

L'Université de Franche-Comté dispose depuis trois ans d'une formation dans le domaine sanitaire et social sanctionnée par un diplôme d'université : le Diplôme d'Université en Education et Promotion Sanitaires et Sociales (DUEPSS) [1]. Cette formation est totalement assurée sur Internet en formation à distance. La pédagogie mise en œuvre [2] ainsi que les modalités d'évaluation [3] de cette formation ont été présentées par ailleurs. Cette particularité est à l'origine de l'implication du DUEPSS dans le projet européen « Improved Nursing Skills And Competences in the context of european integration » (INSAC).

De plus, l'Université de Franche-Comté, à travers ses presses universitaires (Presses Universitaires Franc-Comtoises : PUFC), ouvre actuellement une collection éditoriale en ligne qui, dans le cadre de l'Open Archives Initiative (OAI) [4] mettra à disposition en accès libre des publications : manuels, ouvrages, actes de congrès, revues.

Sur les seize domaines que l'ENDSS déclare devoir renforcer, l'Université de Franche-Comté peut donc intervenir dans neuf d'entre eux, les autres domaines étant essentiellement liés à l'acquisition de matériel :

1. la formation en pédagogie des enseignants ;
2. le renforcement des compétences des enseignants dans leur domaine de spécialisation à travers des formations diplômantes (maîtrise, doctorat) ;
3. la recherche (activités conjointes avec d'autres institutions partenaires) ;
4. l'échange de matériels d'enseignement et de publications scientifiques avec des institutions partenaires ;
5. la formation à Internet et par Internet dans le cadre du transfert de technologie ;
6. l'amélioration du fond documentaire surtout en sciences sociales ;
7. l'échange d'enseignants avec des institutions partenaires pour renforcer les capacités d'intervention à travers des stages de courte durée ou voyages d'études ;
8. l'échange d'étudiants avec des institutions partenaires ;
9. l'appui institutionnel pour renforcer la capacité d'intervention de l'ENDSS.

La formation ouverte à travers Internet, pour peu qu'elle s'appuie sur des démarches pédagogiques adaptées, permet à moindres frais de mutualiser

des modules de formation et de répondre aux points 1, 2, 5, 7, 8 et 9. Les échanges d'étudiants et d'enseignants peuvent se faire à travers Internet. Cette mise à disposition d'enseignements sans nécessité de déplacement des individus présente deux avantages fondamentaux :

- Le premier avantage est financier puisque la modalité « à distance » permet de faire l'économie des frais de voyages intercontinentaux, et surtout des frais d'hébergement sur un long terme. À cela s'ajoute l'absence du coût affectif d'un déracinement prolongé.
- Le deuxième avantage tient au fait que le maintien de l'étudiant (mais aussi de l'enseignant-chercheur) sur son terrain naturel d'activité favorise, dans le processus d'appropriation des savoirs, une meilleure adaptation aux réalités du milieu d'origine, d'où la pertinence et la meilleure utilité sociale de la formation.

Cela ne doit pas interdire, si les moyens financiers disponibles le permettent, un déplacement d'un État vers l'autre, pour favoriser des contacts toujours enrichissants.

La réponse au point 2 s'appuie aussi sur le projet actuel de transformation du DUEPSS en un parcours européen du type Licence, Master, Doctorat (LMD) qui sera mis en place dans le cadre du prochain plan quadriennal de l'Université de Franche-Comté en septembre 2004.

La prise en compte des points 4 et 6 se fera dans le cadre de la formation à distance elle-même, mais aussi à travers la prochaine collection en ligne des Presses Universitaires Franc-Comtoises (PUFC) dont les publications seront en accès libre sur Internet.

Enfin, concernant la recherche (point 3), nous avons déjà expérimenté avec bonheur le système des salles virtuelles de travail qui, même si elles n'offrent pas tous les avantages de la présence effective dans un laboratoire, peuvent constituer, combinées avec quelques déplacements, un compromis tout à fait acceptable et efficace. Il est à noter que dans ce cas, les échanges en termes de recherche peuvent se faire plus facilement dans les deux sens, chacune des deux équipes de chercheurs ayant à apprendre de l'autre et en particulier de son expérience de terrain, qui comme nous l'avons déjà signalé pour celle de l'ENDSS est considérable et précieuse.

De ces convergences d'intérêts, renforcées par les potentialités offertes par le médium Internet, est né le projet de coopération entre l'ENDSS et l'Université de Franche-Comté.

Mais il apparaît dès lors que cette coopération peut prendre différentes formes.

#### 4. Les modalités possibles d'une coopération dans le cadre d'une FOAD

Le fait que les personnes n'aient pas à se déplacer physiquement, ni d'un côté, ni de l'autre, ne supprime pas la question des localisations administratives de ces personnes. Dans quelle université ou institution seront inscrits les étudiants ? A quel titre et pour le compte de quelle institution interviendront les enseignants ? Ces deux questions ne sont pas sans conséquences financières (frais d'inscription pour les étudiants, salaires pour les enseignants) et politiques (prestige du diplôme ou prestige de l'affectation, d'où dans les deux cas reconnaissance par les pairs au niveau national et international).

##### 4.1. Les statuts possibles des étudiants

Dans une FOAD, les étudiants des pays du Sud ne sont pas contraints de quitter leur pays sauf éventuellement pour quelques courtes et rares périodes de regroupement. Cela leur permet d'effectuer leur stage chez eux sur des sujets ayant une utilité sociale pour leur propre pays. Indépendamment de cela ils peuvent avoir différents statuts : inscrits dans une Université du Nord pour obtenir un diplôme du Nord ou inscrit dans une Université du Sud pour suivre une formation assurée par des enseignants du Nord et des enseignants du Sud pour obtenir un diplôme, qui selon les accords, pourra être reconnu uniquement dans le Nord ou uniquement dans le Sud ou les deux. Ces accords ne sont par ailleurs pas obligatoirement le reflet du niveau de la formation, mais peuvent correspondre à une volonté politique d'éviter une fuite des cerveaux.

- Une inscription des étudiants du Sud dans le Nord permet, au moins dans un premier temps, aux étudiants (en formation initiale ou en formation continue pour des enseignants en quête de formation supérieure) d'acquérir une formation de haut niveau et reconnue sur le plan national et international. Cette option est propre à favoriser la constitution d'une masse critique de cadres indispensable pour l'accession à l'autonomie. Mais elle présente un coût qui nous oblige à rechercher des partenaires financiers qui peuvent être des organismes internationaux, des administrations d'États ou de Régions, des ONG.
- Une inscription des étudiants du Sud dans le Sud devient pertinente, dès lors que les équipes du Sud aient pu se constituer en nombre et en qualité. Nous pouvons très bien imaginer dans cette deuxième phase, des échanges d'étudiants, avec des étudiants du Nord s'inscrivant dans le Sud pour aborder des études spécifiques pour lesquelles les savoirs seraient plus riches au Sud.

##### 4.2. Les statuts possibles des enseignants

De la même façon, une FOAD offre plusieurs statuts possibles aux enseignants du Sud. Ces derniers peuvent intervenir dans des formations organisées par les Universités du Nord pour un public qui peut être du Nord ou du Sud. Ils peuvent intervenir dans des formations cohabilitées par le Nord et le Sud. Ils peuvent enfin intervenir dans des formations organisées totalement par plusieurs pays du Sud avec la participation éventuelle d'enseignants du Nord.

- Une intervention des enseignants du Sud dans le Nord a plusieurs avantages dans le cadre d'un mouvement similaire des étudiants. La présence des enseignants du Sud dans l'équipe enseignante du Nord permet de garantir que la formation apportée sera adaptée aux besoins des étudiants du Sud et de leur pays. L'intégration des enseignants du Sud dans une équipe pédagogique du Nord, outre l'intérêt financier, est aussi susceptible d'apporter à ces enseignants une reconnaissance sur le plan international. Il s'agit tout autant d'une reconnaissance par leurs pairs que d'une reconnaissance par les étudiants et par le public en général. Cette reconnaissance est fondamentale pour asseoir plus tard celle des diplômes dont ils auront la responsabilité. Même si l'aspect financier d'un supplément de salaire évoqué plus haut peut paraître trivial, il s'agit néanmoins d'un élément fondamental qui peut freiner la fuite des cerveaux que l'on observe des pays les moins riches vers les pays les plus riches. Or cette fuite des cerveaux organisée par les pays les plus riches, participe activement à appauvrir encore plus les pays les plus pauvres, réduisant à néant les investissements de formation consentis par ces pays. Notons cependant que le paiement d'une rémunération par des institutions du Nord à des enseignants du Sud soulève souvent des difficultés administratives. Il importe dans ce cas que des dispositions soient prises au plus haut niveau (le ministère si nécessaire) pour aplanir ces questions qui ne devraient pas avoir lieu d'être.

- Une intervention des enseignants du Sud dans le Sud devient efficace dès que leur reconnaissance est acquise. Dans ce deuxième temps, il est tout à fait possible d'imaginer un système d'échange des enseignants ou de mutualisation des enseignements.

En conclusion, pour apprécier l'utilité de ces différents statuts, il faut dépasser les connotations qui peuvent les affecter. Il faut au contraire se pencher sur des paramètres importants comme la reconnaissance des enseignants du Sud par leurs pairs au niveau international. De cette reconnaissance dépend la reconnaissance des formations qu'ils pourront assurer ; reconnaissance par le public du Nord, mais aussi et surtout reconnaissance par le public du Sud.

Ces considérations peuvent conduire à envisager des programmes de coopération combinant ces différents statuts selon des modalités qui varieront avec le temps en fonctions des objectifs recherchés.

[1] Toutes les informations concernant ce diplôme (DUEPSS) sont disponibles sur son site officiel : <http://epssel.univ-fcomte.fr>

[2] MANDERSCHIED J-C, GALICHET F. L'animation pédagogique dans la FOAD. Les 2<sup>èmes</sup> journées visio-communication et formation à l'ENS Cachan. 20 au 22 janvier 2003 PARIS, France

[3] MANDERSCHIED J-C, GALICHET F. Un système de validation à distance. Les 2<sup>èmes</sup> journées visio-communication et formation à l'ENS Cachan. 20 au 22 janvier 2003 PARIS, France

[4] L'Open Archives Initiative correspond au mouvement mondial de chercheurs ayant décidé de mettre à disposition librement leurs publications. Le site officiel est : <http://www.openarchives.org> .